

le RISKSCOR^{MC} simplifié



En assurances des entreprises, le concept RISKSCOR^{MC} (Classement spécifique au risque entreprises des secours publics contre l'incendie) a été mis en place par le SIAI pour apporter des ajustements au classement d'assurance incendie de la municipalité par adresse de risque Entreprises, en tenant compte de la présence de poteaux d'incendie dans les environs du risque et de la distance de parcours de la caserne d'incendie desservant le risque. Avant l'ère de l'informatique, le rédacteur production tenait compte de la distance à la caserne et la présence de poteaux en appliquant des pénalités aux classements de la municipalité, comme l'indiquait le manuel de tarification.

CLASSEMENT SPÉCIFIQUE AU RISQUE ENTREPRISES DES SECOURS PUBLICS CONTRE L'INCENDIE^{MC}

Les classements d'assurance incendie du Service d'inspection des assureurs incendie^{md} (SIAI) d'Opta Intelligence informationnelle sont utilisés par les sociétés d'assurance depuis plus de 100 ans. Le SIAI, responsable de l'établissement des classements d'assurance incendie et de la publication de l'Index de classement des secours publics contre l'incendie au Canada, a pris le virage technologique en y intégrant la géolocalisation et diverses bases de données de poteaux d'incendie, de casernes de pompiers, de distances de parcours et de limites territoriales. L'intégration de la géomatique a permis au SIAI d'établir les classements d'assurance incendie en fonction de l'adresse géocodée du risque et de la caserne répondante.



service
d'inspection des
assureurs incendie



LE CLASSEMENT D'ASSURANCE INCENDIE DES ENTREPRISES

Le classement des secours publics contre l'incendie du SIAI est constitué d'une échelle d'évaluation des éléments de la protection incendie de 5000 points avec plus de 500 éléments qui sont analysés pour refléter l'organisation de la protection incendie globale sur un territoire et sa capacité à prévenir et à éteindre la majorité des incendies.

L'Index de classement d'assurance des entreprises est constitué d'une échelle de 10 classements, 1 étant le meilleur et 10 indiquant un risque non protégé.

COMMENT LE SIAI DÉTERMINE-T-IL LE MEILLEUR CLASSEMENT DE LA PROTECTION INCENDIE DU RISQUE ?

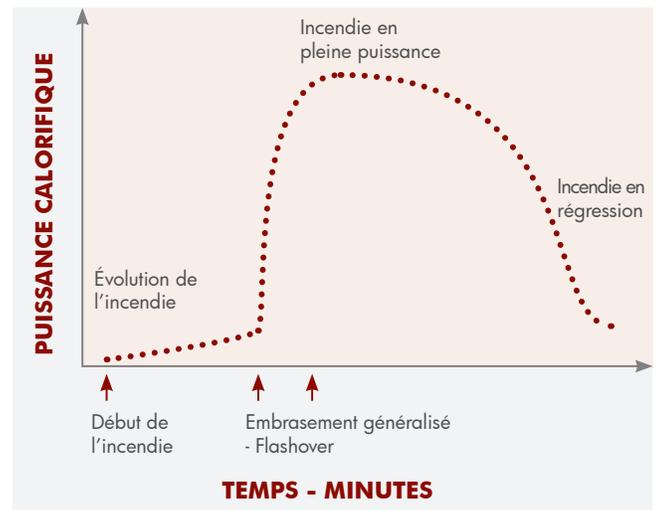
Depuis que le SIAI établit ses analyses par caserne d'incendie plutôt que par municipalité, l'intégration des données géographiques a permis de raffiner le processus et d'offrir des classements d'assurance incendie plus justes pour chaque risque. Ainsi, le SIAI muni d'algorithmes de programmation et de géolocalisation, tient compte de toutes les casernes pouvant desservir le risque. La caserne accréditée en fonction de son homologation pour fins de combat et de la distance de parcours est ainsi désignée par le SIAI pour produire le meilleur classement possible. Il se peut donc que le risque soit protégé par une caserne se situant plus loin du risque, mais qu'en finalité, le classement **RISKSCOR** qui s'applique soit meilleur que si le risque était protégé par la caserne incendie la plus proche.

Classement Entreprises	Points de crédits	
1	4501	5000
2	4001	4500
3	3501	4000
4	3001	3500
5	2501	3000
6	2001	2500
7	1501	2000
8	1001	1500
9	501	1000
10	Inférieur à 500 points	

LE PHÉNOMÈNE DE L'EMBRASEMENT GÉNÉRALISÉ (FLASHOVER)

Les classements d'assurance incendie du SIAI tiennent compte de la probabilité d'un sinistre majeur basé sur le phénomène d'embrasement généralisé conséquent à un temps de réponse excessif, d'effectifs du service d'incendie ne pouvant plus contrôler l'incendie et d'une quantité d'eau supplémentaire requise et non disponible pour contenir un incendie majeur dépassant les limites de combat, et à progression rapide et hors contrôle.

Le phénomène de l'embrasement généralisé influe grandement sur la propagation d'un incendie. C'est le moment au-dessus duquel le combat de l'incendie devient inefficace et que les opérations des services d'incendie sont déployées plutôt vers la protection des risques avoisinants.



Courbe typique d'un embrasement généralisé



En fait, après un certain nombre de minutes, le feu progresse de façon exponentielle comme le montre le graphique. Cette situation exige donc plus d'eau et de pression que la Ville ne peut en fournir, et les services d'incendie ne peuvent plus combattre l'incendie pour sauver le risque, car l'incendie devient hors contrôle. Les opérations des services d'incendie sont ainsi dirigées vers la protection du voisinage plutôt que la protection du risque assuré. Ainsi, la probabilité de préserver le risque devient presque nulle, ce qui se traduit par un sinistre de perte totale. Les dernières études tendent à démontrer que l'embrasement généralisé tend à arriver plus rapidement à cause de l'augmentation de la quantité de matières combustibles et chimiques dans les matériaux de construction et le contenu des bâtiments.

Le classement **RISKSCOR** du SIAI peut donc basculer d'un classement inférieur à 10 à un classement non protégé.

Les pénalités suivantes sont prises en considération.

PÉNALITÉS DONT LE RISKSCOR DU SIAI TIENT COMPTE

Le SIAI ajuste le classement du risque en fonction de l'embrasement généralisé qui survient dès que les délais des opérations de combat deviennent excessifs et que la probabilité d'une perte totale devient très élevée. Voici quelques points d'intérêt :

Distance de parcours de la caserne au risque n'excédant pas 2,5 km

Le classement du SIAI demeure intact et sans aucune pénalité ou ajustement. Le **RISKSCOR** reflète le classement d'assurance optimal du risque.

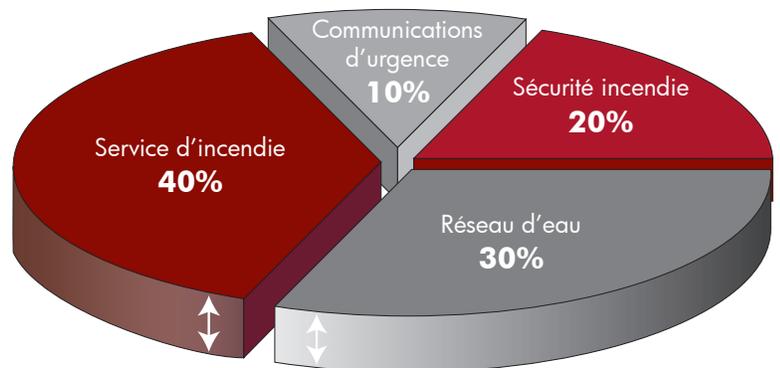
Distance de 2,5 à 5 km

Le SIAI pénalise d'une classe le classement de protection incendie et le **RISKSCOR** en tient compte.

Distance dépassant 5 km

Lorsque le risque est situé à plus de 5 km de la caserne le desservant, le classement du SIAI de ce risque passera d'un classement d'assurance protégé ou semi-protégé à non protégé. Ceci peut avoir une influence sur la viabilité du risque du point de vue de la protection incendie municipale, ainsi que de la prime d'assurance incendie afférant à ce risque particulier. Le **RISKSCOR** en tient compte.

Poteaux d'incendie : Le SIAI pénalise d'une classe le classement d'assurance incendie lorsqu'il y a un seul poteau au lieu de deux, et dans le cas d'absence de poteaux en dedans de 150 mètres du risque, la protection incendie est affectée lourdement. Le **RISKSCOR** en tient compte.



La divergence peut faire varier le pourcentage



Le SIAI continue à suivre l'évolution des incendies et des sinistres. Il maintient des échanges avec les actuaires des sociétés d'assurance et les associations des directeurs des services d'incendie au pays. Il s'adapte constamment aux tendances et ajuste son Index de classement des secours publics contre l'incendie, lorsque la situation le demande.

LE RÔLE DES EXTINCTEURS AUTOMATIQUES ET L'INFLUENCE SUR LE CLASSEMENT D'ASSURANCE INCENDIE

Les spécialistes du SIAI établissent les classements d'assurance en calculant le débit d'eau nécessaire à contrôler la puissance calorifique lors d'un incendie dans le but de le maîtriser, en fonction des risques présents sur le territoire, des classifications des affectations des bâtiments et de la présence ou non d'extincteurs automatiques dans certains bâtiments du secteur.

Le débit d'eau d'extinction déterminé par le SIAI tient compte de ces faits de façon globale dans son analyse. Par ailleurs, cette approche globale ne tient pas compte des risques de façon individuelle. L'état de fonctionnement des systèmes d'extincteurs automatiques privés et leur conception en fonction des affectations des bâtiments ne peuvent être déterminés que par une inspection de prévention et d'essais hydrauliques indépendants.

Poteaux d'incendie privés

Le SIAI ne tient pas compte des poteaux d'incendie privés, qu'ils soient reliés ou non à un réseau d'aqueduc municipal. Des mesures d'entretien, de gestion et de raccordements à la source d'alimentation en eau ne sont généralement pas colligées.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec un de nos représentants. Nous vous invitons à consulter notre site Web www.coteincendie.ca pour en savoir plus sur l'Index de classement des secours publics contre l'incendie du SIAI